

Zeitschrift: Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen
Band: 45/1959 (1960)

Artikel: Des moyens d'étendre le recrutement de l'Université et de faciliter l'accès des études supérieures
Autor: Oguey, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-53809>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'instinct de survie est un sentiment naturel et instinctif qui nous pousse à nous défendre et à nous protéger contre les dangers et les difficultés.

Il existe une autre force importante qui nous pousse à nous défendre et à nous protéger contre les dangers et les difficultés. C'est l'instinct de survie qui nous pousse à nous défendre et à nous protéger contre les dangers et les difficultés.

Des moyens d'étendre le recrutement de l'Université et de faciliter l'accès des études supérieures

Par Pierre Oguey, Conseiller d'Etat, Lausanne

I. Préambule

L'évolution prodigieusement rapide non seulement de la science et de la technique, mais des conditions économiques et sociales sur le plan mondial, place les pays d'Europe en face d'un problème grave, celui de leur existence même, fonction de leur capacité à s'adapter aux situations futures. De nombreuses études ont été publiées à ce sujet par des économistes et des sociologues de Suisse, de France, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis d'Amérique, et d'autres pays encore. En se bornant à celles qui parurent chez nous, et qui résument l'essentiel de la question, on rappellera l'étude du professeur Henri Rieben «La Suisse et l'Europe» (1958), les articles du professeur Pierre Jaccard et son ouvrage «Politique de l'emploi et de l'éducation» (1957), ainsi que les articles du Dr Hummler dans le «Bulletin du délégué fédéral aux possibilités de travail et à la défense nationale économique». Tous évoquent le danger d'un recrutement insuffisant des universités.

S'il est relativement facile de dénoncer le mal et ses conséquences possibles, il est plus malaisé, sur le plan suisse, de proposer des remèdes, en raison de la diversité des conditions régionales et de nos vingt-cinq régimes scolaires. Nous ne pouvions donc puiser des renseignements de base précis et suggérer des solutions formelles que dans un de nos Etats, et c'est ce que nous avons fait en vue d'un rapport du Gouvernement vaudois à son Grand Conseil.

Nous croyons toutefois que, si certaines de nos propositions devraient être modifiées pour s'adapter aux conditions particulières de la plupart des cantons, les considérations générales de la présente étude peuvent être valables pour l'ensemble de notre pays. Nous partons du principe fondamental qu'il n'est pas possible, sous peine de faire œuvre vaine ou même regrettable en certaines de ses consé-

quences, de séparer le souci de l'intérêt de l'individu, que rien ne devrait arrêter dans l'épanouissement de ses facultés propres et leur meilleure utilisation, et le souci de l'intérêt national exigeant un développement harmonieux des activités culturelles et économiques. L'intérêt général, qu'on l'appelle celui de la Société ou de l'Etat, ne doit pas être invoqué pour brimer l'homme et lui enlever toute liberté et toute initiative, en faire un numéro, un rouage au service de la collectivité; mais, qu'il s'agisse des individus, des corporations ou des institutions, l'interdépendance de toutes choses fait que l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers, mais leur résultante. C'est sous cet angle que le problème a été étudié dans le cadre de notre pays.

II. Démographie scolaire du canton de Vaud

Quelques données statistiques sont indispensables pour montrer l'évolution de nos écoles et celle des carrières auxquelles les études universitaires conduisent, bases indispensables de la politique à suivre en matière d'instruction publique.

La proportion des enfants et jeunes gens fréquentant des établissements d'instruction secondaire ou supérieure a évolué comme suit depuis 1910 (la statistique ne tient compte que de la population scolaire des établissements officiels d'instruction publique):

	1910	1930	1941	1950	1958
1. Population totale	317 457	331 583	343 398	377 585	
2. Population scolaire de 10 à 15 ans	31 326	26 256	24 546	24 024	31 938
3. Elèves des collèges secondaires ¹	3 007	2 993	3 767	4 328	6 908
4. Soit en % de 2.	9,6%	11,3%	15,3%	18%	21,6%
5. Population d'âge de 16 à 18 ans	10 442	8 752	8 182	8 008	10 646
6. Elèves des gymnases	338	385	587	504	706
7. Soit en % de 5.	3,2%	4,4%	7,1%	6,3%	6,6%
8. Population d'âge de 19 à 25 ans	39 891	44 064	37 924	39 096	
9. Etudiants suisses à l'Université	329	439	658	1 052	
10. Soit en % de 8.	0,82%	0,99%	1,73%	2,69%	

En 1958, la population scolaire totale du canton pour les élèves de 10 à 16 ans (classes primaires, supérieures,² ménagères, secondaires) était de 31.938. Sur ce total, 6908 se trouvaient dans les collèges se-

¹ Correspondant aux *Mittelschulen*, c'est-à-dire conduisant aux *gymnases*.

² Correspondant aux *Sekundarschulen* (ne conduisant pas aux *gymnases*).

condaires, soit le 21,6%. Les élèves des classes secondaires et primaires supérieures formaient le 32,6% de la population scolaire totale.

A l'Université de Lausanne, le nombre des étudiants a évolué comme suit:

Total des étudiants suisses et étrangers

	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1955	1959
Total des étudiants	277	569	964	999	778	875	1659	1959	2292
Vaudois et Confédérés	168	246	329	604	439	658	1052	1173	1269
Etrangers	109	323	635	395	339	217	607	786	1023

La répartition des étudiants suisses entre les différentes facultés et écoles est la suivante:

	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1955	1959
Théologie	26	18	13	23	28	37	25	25	32
soit en %	15	7,3	3,9	3,8	6,4	5,6	2,4	2,3	2,5
Droit	25	36	48	44	56	93	125	107	98
soit en %	15	14,6	14,5	7,4	12,7	14,1	11,9	9,2	7,7
Sciences sociales et politiques	—	—	—	9	8	25	39	52	55
soit en %	—	—	—	1,4	1,8	3,8	3,7	4,4	4,3
Hautes études commerciales	—	—	—	50	38	52	100	91	84
soit en %	—	—	—	8,4	8,7	7,9	9,5	7,7	6,6
Médecine	65	80	97	191	122	203	288	249	243
soit en %	39	32,5	29,4	31,6	27,8	30,9	27,4	21,2	19,1
Lettres	10	41	40	40	54	81	59	111	145
soit en %	6	16,8	12,2	6,6	12,4	12,3	5,6	9,5	11,4
Sciences	42	71	131	35	34	58	70	86	107
soit en %	25	28,8	40	5,8	7,7	8,8	6,6	7,3	8,4
Pharmacie	—	—	—	32	44	29	48	46	37
soit en %	—	—	—	5,2	10	4,4	4,6	3,9	3
Ingénieurs	—	—	—	180	55	80	245	317	380
soit en %	—	—	—	29,8	12,5	12,2	23,3	27	30
Architecture	—	—	—	—	—	—	53	89	88
soit en %	—	—	—	—	—	—	5	7,5	7

A titre de comparaison, les étudiants suisses de *toutes nos universités* se répartissent comme suit:

Semestre d'hiver	Total	Théologie	Droit	Médecine	Lettres	Sciences
1938—1939	7506	569	2248	2034	1387	1268
100%	100%	7,6%	29,9%	27,1%	18,5%	16,9%
	9036	314	2278	2013	2165	2266
1957—1958	100%	3,5%	25,2%	22,3%	23,9%	25,1%

III. L'évolution des activités professionnelles

L'évolution des diverses activités humaines constatée dans notre pays est générale et analogue à celle que révèlent les statistiques des autres pays dits autrefois civilisés, particulièrement d'Europe. Les sociologues distinguent trois grands secteurs : le *secteur primaire* (et le plus indispensable à la vie même) qui fournit la nourriture par l'agriculture, l'élevage, la chasse et la pêche, soit les éléments de première nécessité ; le *secteur secondaire*, comprenant la fabrication sous toutes ses formes, de l'artisanat à l'industrie, en passant par la construction ; le *secteur tertiaire*, groupant des activités aussi diverses que le commerce, les transports, l'administration publique ou privée, la banque, la magistrature, la médecine, les professions libérales, l'enseignement, les églises, les œuvres sociales, les beaux-arts ou les sports.

Si sommaire que soit cette classification, elle donne des renseignements précieux, et montre comment l'activité humaine s'est déplacée du secteur primaire vers le secondaire et surtout le tertiaire dont les effectifs ont constamment augmenté.

On le constate par les chiffres suivants, tirés, pour les U. S. A., de l'ouvrage de J. Fourastié « Le Grand Espoir du XX^e siècle » (1952) et des « Statistiques de base de douze pays européens » de la Communauté économique européenne (1958) et, pour la Suisse, des statistiques fédérales :

		Secteur Primaire	Secondaire	Tertiaire
		%	%	%
U.S.A.	1850	65	18	17
	1950	12,5	37	50,5
Suisse	1888	36	40	24
	1950	15,4	42,6	42
Vaud	1888	44	31	25
	1950	19	37	44

Il est intéressant de relever que les chiffres en pour-cent les plus élevés du secteur tertiaire correspondent aux pays dont le standard de vie est le plus haut, compte tenu des revenus, des salaires, des prix et du pouvoir d'achat. A cet égard, la Suisse est des mieux placées, après les Etats-Unis d'Amérique, mais dans les tout premiers pays d'Europe.

IV. L'origine sociale des étudiants

L'A. G. E. (Association Générale des Etudiants) a procédé en 1956, en collaboration avec l'Office social romand de l'U.N.E.S. (Union nationale des étudiants suisses) à une enquête sur la situation sociale

des parents et les ressources des étudiants de l'Université de Lausanne. Un questionnaire a été envoyé, auquel le 62% des étudiants suisses ont répondu, soit 668, dont 334 sont originaires du canton de Vaud, 158 des autres cantons romands, 182 des cantons alémaniques et 14 du Tessin.

Le classement d'après le genre de profession du père donne :

Professions libérales	168	= 25,1%
Administration, banques, assurances, employés de bureau, etc.	173	= 26 %
Agriculture	22	= 3,3%
Commerce	111	= 16,6%
Entreprises, construction, industrie	105	= 15,7%
Autres	11	= 1,6%
N'ont pas répondu	78	= 11,7%

Classement d'après la situation du père dans sa profession :

Cadres. A son compte	409	= 61,2%
Employés	158	= 23,6%
Ouvriers	21	= 3,15%
Autres	1	= 0,25%
N'ont pas répondu	79	= 11,8%

(La différence d'une unité entre les deux classements, parmi ceux qui n'ont pas répondu, provient de quelques réponses incomplètes qui n'ont permis qu'une sorte de classement.)

L'enquête de l'A.G.E., fort intelligemment conduite et interprétée, révèle un état de choses comparable à celui des pays qui nous entourent et des autres cantons.

A l'Université de Zurich, on constatait, aux immatriculations entre 1945 et 1952, selon le genre de profession du père :

Professions libérales	32%
Administration et employés	35%
Commerçants et indépendants (avec agriculteurs ?)	28%
Autres	5%
	100%

et à Genève :

Professions libérales	40%
Fonctionnaires, employés, commerçants	36%
Industriels, banquiers, hommes d'affaires, propriétaires	14%

Artisans	6%
Ouvriers industriels	3%
Agriculteurs (il y en a peu dans le canton)	1%
	<u>100%</u>

Une conclusion générale s'impose : le gros contingent des étudiants est fourni par les familles dont le père appartient aux professions libérales, aux administrations publiques ou privées, au commerce et à l'industrie, et de situation aisée, alors que l'agriculteur et les milieux d'ouvriers n'en donnent ensemble que quelques pour-cent.

L'agriculteur et l'ouvrier ont des ressources modestes et les études (on le verra plus loin) représentent une lourde charge tant par leur coût que par l'entretien ou le manque à gagner, et c'est là sans doute une des causes de la situation révélée par les diverses enquêtes mentionnées. La création d'un système d'aide financière supprimant tout souci de ce côté-là permettrait certainement de résoudre quelques cas individuels, mais contribuerait fort peu à résoudre le vrai problème, infiniment plus vaste et plus complexe.

En effet, si certains des jeunes parfaitement aptes intellectuellement à faire des études y renoncent faute de moyens financiers, le plus grand nombre en sont privés parce qu'ils ne sont pas arrivés au seuil de l'Université.

V. L'origine sociale des élèves de l'enseignement secondaire dans le canton de Vaud

En 1953, l'élaboration du projet de *réforme de l'enseignement secondaire* était en cours, dont un des buts était précisément *d'améliorer les voies d'accès aux études supérieures*. Il apparut alors nécessaire de connaître les conditions du recrutement des élèves de cet enseignement. C'est la raison pour laquelle le Département de l'instruction publique et des cultes décida d'entreprendre une grande enquête auprès des parents des élèves des établissements secondaires vaudois.

Au mois de décembre de cette même année, un questionnaire détaillé fut mis au point et, à la rentrée des classes de janvier 1954, chacun des 6359 élèves de l'enseignement secondaire reçut, en classe, une enveloppe qu'il était chargé de remettre à ses parents. Cette enveloppe contenait un message du chef du Département de l'instruction publique et des cultes ainsi que le questionnaire et une enveloppe pour son retour. Les parents étaient priés de répondre aux questions du formulaire et de le rendre à l'élève sous pli fermé. Les enveloppes

étaient alors recueillies par les maîtres puis acheminées au département pour y être ouvertes par la personne chargée du dépouillement.

L'anonymat des réponses et la discréetion qui étaient ainsi assurés, de même que les soins apportés à la préparation de l'enquête, ont permis un succès inespéré. Au total, 6145 questionnaires sont rentrés correctement remplis, ce qui représente le 96,6% des formulaires distribués. Le dépouillement a donc pu se faire dans les normes maxima de sécurité que peut exiger une enquête de ce genre.¹

Outre les questions relatives à l'estimation des charges financières dues à la fréquentation de l'école secondaire, la profession exacte du père ou de la mère, les changements de section de l'élève, les classes redoublées, etc., le formulaire comprenait encore deux autres questions qui se sont révélées être parmi les plus heureuses et les plus positives de l'enquête. Ce sont celles relatives au niveau d'instruction des parents et au niveau économique, c'est-à-dire au revenu de la famille et à ses charges.

Les questions étaient posées de telle manière que les parents eux-mêmes se situaient, par leur réponse, sur une échelle préétablie.

Le *revenu de la famille* a permis de distinguer cinq catégories, une pondération étant faite suivant le nombre de personnes vivant de ce revenu :

Niveau économique 1: revenu jusqu'à Fr. 6 000.— par an;
 Niveau économique 2: revenu de Fr. 6 000.— à Fr. 10 000.— par an;
 Niveau économique 3: revenu de Fr. 10 000.— à Fr. 15 000.— par an;
 Niveau économique 4: revenu de Fr. 15 000.— à Fr. 20 000.— par an;
 Niveau économique 5: revenu de plus de 20 000.— par an.

Pour le *niveau d'instruction* des parents, l'échelle comportait quatre degrés :

Niveau d'instruction 1: a suivi l'école primaire;
 Niveau d'instruction 2: a suivi l'école primaire supérieure;
 Niveau d'instruction 3: a obtenu le certificat d'études secondaires;
 Niveau d'instruction 4: a obtenu le baccalauréat, le certificat fédéral de maturité, ou un titre équivalent.

Cette question étant posée au père et à la mère, les deux valeurs pouvaient être combinées pour donner une mesure du niveau d'instruction variant de 1 à 4, compte tenu des cas particuliers où l'élève

¹ Le dépouillement de l'enquête a été effectué par M. Jean-Claude Eberhard, maître au Collège de Vallorbe, décédé en avril 1958. C'est de son analyse des résultats que sont tirés les renseignements de ce chapitre.

ne vivait pas dans des conditions familiales normales (père ou mère décédés, divorcés, etc.).

Les *résultats de l'enquête* ont avant tout confirmé l'importance du facteur économique sur la fréquentation de l'école secondaire. Selon l'échelle adoptée pour l'enquête, les statistiques fiscales indiquent que le niveau économique moyen des contribuables vaudois était, à l'époque, de 1,3; or, le niveau économique moyen des parents des élèves secondaires atteint 2,6. Si le facteur économique n'agissait pas, ces deux moyennes devraient être égales. Cette comparaison est un peu faussée par le fait que la population des contribuables comprend une part de célibataires et de familles sans enfants; malgré cela, la différence entre les deux moyennes est trop grande pour qu'elle ne soit pas un indice suffisant d'une plus forte fréquence de niveaux économiques supérieurs dans l'enseignement secondaire.

A l'action sélective du facteur économique vient s'ajouter celle d'un autre facteur tout aussi important: le *degré d'instruction des parents*.

Les études faites dans d'autres pays ont largement démontré que le milieu dit «socio-culturel» dans lequel l'enfant vit a non seulement une action directe sur ses aptitudes scolaires, mais aussi que, à niveau économique égal, les parents «instruits» ont une propension bien plus grande que les autres à faire faire des études à leurs enfants. L'enquête vaudoise a particulièrement bien mis en lumière ce phénomène. On constate que, *quel que soit le niveau économique*, le niveau d'instruction moyen des parents est apparu systématiquement supérieur dans la section classique par rapport aux sections non classiques, à Lausanne comme en province, et dans les gymnases par rapport à la division supérieure de l'Ecole de commerce.

En outre, l'étude des *professions* effectuée dans certains groupes a montré que la fréquence des élèves poursuivant leurs études au delà du premier degré de l'enseignement secondaire est directement proportionnelle à la hiérarchie sociale suivante: en tête, les professions libérales et intellectuelles; puis les cadres industriels et commerçants; puis les employés et les fonctionnaires; enfin les ouvriers et les cultivateurs. Cette hiérarchie préfigure déjà la structure sociale originelle des étudiants de l'Université.

Bien d'autres renseignements ont été obtenus, dont le département pourra tirer profit, mais on se borne ici à donner l'essentiel pour ne pas allonger outre mesure le présent rapport.

En résumé, l'enquête vaudoise a démontré que, sous l'action conjuguée du facteur économique et du facteur «culturel», la sélection

des élèves est sévère. Tout au long des études et spécialement au niveau des divisions gymnasiales, la proportion des enfants des milieux socio-économiques inférieurs diminue graduellement. Moins bien préparé et moins bien soutenu par son milieu familial, beaucoup plus sensible à la perte de temps que représente un échec même passager, l'enfant d'origine sociale modeste a une part de chance bien plus réduite que les autres d'accéder aux études supérieures.

VI. Le coût des études universitaires, obstacle financier à l'accès aux études

Les étudiants sont dans des situations fort différentes selon qu'ils sont dans une faculté et une école ou une autre. Le nombre des semestres obligatoires varie de six en droit à treize en médecine. Les finances de cours et laboratoires vont de 1.280 à 4.300 francs et certaines études exigent l'achat d'un matériel coûteux, alors que pour d'autres les cours et les bibliothèques suffisent.

Enfin, le régime auquel est soumis l'étudiant va du régime scolaire strict, avec exercices pratiques obligatoires, examens de fin de semestre, conditions de promotion d'une année à l'autre (chez les ingénieurs, par exemple) à la liberté quasi complète de choisir sinon les disciplines, du moins le moment de se présenter aux examens de grade. Si diverses circonstances (maladie, service militaire, échec occasionnel) font qu'une partie importante des étudiants ne sortent pas de l'Université dans le temps minimum, on constate que l'écart avec le temps d'étude réel est plus grand dans les écoles et facultés à régime libre.

Par ailleurs, les examens de grade sont répartis différemment, de sorte que les longues vacances d'été, de mi-juillet à mi-octobre, sont pour certains du vrai temps libre dont une partie au moins permettrait une occupation rémunérée alors que, pour d'autres, cette période doit être consacrée à une préparation intensive. Il est équitable d'en tenir compte.

Ces considérations ont conduit à distinguer dans la vie de l'étudiant deux parties: celle durant laquelle il doit pouvoir se vouer à ses études sans souci financier quelconque, en y ajoutant les libres vacances qu'il mérite comme tout travailleur, et celle durant laquelle, n'ayant pas d'obligation, il peut subvenir à ses propres besoins.

A titre d'exemple, on aurait pour un étudiant ingénieur:
1^{re} année:

1 ^{er} semestre	17 semaines
vacances de Pâques	2 semaines

2^e semestre	15 semaines
vacances d'été, préparation du 1^{er} examen	8 semaines
propédeut.	12 semaines
2^e année:		
3^e semestre	17 semaines
vacances de Pâques	2 semaines
4^e semestre	15 semaines
vacances d'été, travaux pratiques	12 semaines
3^e année:		
5^e semestre	17 semaines
vacances de Pâques	2 semaines
6^e semestre	15 semaines
vacances d'été, préparation du 2^e examen	
propédeut.	12 semaines
4^e année:		
7^e semestre	17 semaines
vacances de Pâques	2 semaines
8^e semestre	15 semaines
vacances d'été, préparation examen final	12 semaines
travail de diplôme	8 semaines

	Semaines à entretien	Semaines totalement libres
	complet	
1^{re} année	6
2^e année	6
3^e année	6
4^e année plus diplôme	6
	192	24

Pour un étudiant en H.E.C., on aurait:

1^{re} année:	
1^{er} semestre
vacances de Pâques
2^e semestre
vacances d'été
2^e année:	
3^e semestre
vacances de Pâques
4^e semestre
vacances d'été

3^e année:

5 ^e semestre	18 semaines
vacances de Pâques	4 semaines
6 ^e semestre	15 semaines
On aurait donc à compter:	
1 ^{re} année	37
2 ^e année	37
3 ^e année	37
	111
	45

Des calculs analogues ont été faits sur la base de renseignements des facultés ou écoles là où les délais nécessaires à la préparation des examens ou mémoires n'étant pas fixés, une évaluation est nécessaire. Tous ces chiffres peuvent être revus mais, tels quels, ils fournissent déjà des renseignements assez justes sur les charges d'un étudiant suivant la voie où il s'est engagé.

Relevons que dans la préparation à certaines professions, durant quelques mois, sinon quelques années, les études se poursuivent après l'obtention du grade universitaire. Le calcul a été arrêté au point où l'étudiant obtient son premier diplôme lui permettant de gagner sa vie (les ingénieurs, par exemple) ou fait des stages d'assistant payé (les médecins, par exemple).

Au prix actuel de la vie à Lausanne, on peut évaluer les dépenses suivantes d'un étudiant hors de sa famille:

a. se répartissant sur toute l'année:

chambre	par mois Fr. 80.—
habillement (Fr. 300.— par an)	par mois Fr. 25.—
nettoyage et blanchissage	par mois Fr. 10.—
	par mois Fr. 115.—

b. à compter par semaine:

alimentation (Fr. 8.— par jour) soit	Fr. 56.—
argent de poche	Fr. 10.—
	par semaine Fr. 66.—

Ce sont ces chiffres qui ont été admis comme base de l'aide qu'on devrait donner à un étudiant sans ressources quelconques. Y inclure un argent de poche est légitime, d'une part parce qu'il doit subvenir complètement à son entretien durant ses semaines ou mois de liberté complète, selon le principe exposé plus haut et, d'autre part, pour lui

permettre de mener une existence modeste, sans doute, mais comparable à celle de ses camarades plus fortunés.

Le coût total des études s'obtient en ajoutant au coût de l'entretien supposé complet (calculé pour le nombre de semaines précédemment défini) les finances d'immatriculation et autres, les finances de cours, de laboratoires et d'examens, plus une somme correspondant au matériel de travail normalement nécessaire. On aurait ainsi:

	Durée en semestres	Entretien Fr.	Autres frais Fr.	Coût total Fr.
Théologie	8	16 000.—	2 300.—	18 300.—
Droit	6	12 500.—	2 000.—	14 500.—
Lettres	7	14 000.—	1 600.—	15 600.—
Médecine	13	26 500.—	5 500.—	32 000.—
Sciences	8	18 000.—	3 000.—	21 000.—
Ingénieurs	9	18 600.—	2 900.—	21 500.—
H.E.C.	6	11 200.—	1 800.—	13 000.—

L'élément «manque à gagner» devrait y être ajouté, pour des jeunes gens ou jeunes filles qui devraient renoncer à des études par nécessité absolue de subvenir à l'entretien de leur famille. Nous le signalons ici pour dire qu'il n'a pas été oublié, mais concerne des cas relativement rares, d'une part, et qui échappent à des calculs systématiques, d'autre part.

VII. Les obstacles à l'accès aux études secondaires

L'obstacle financier

Le canton de Vaud possède 4 établissements de degré supérieur, soit les Gymnases cantonaux (pour les garçons), le Gymnase des jeunes filles de la Ville de Lausanne, l'Ecole supérieure de Commerce et l'Ecole normale des instituteurs (établissements mixtes); il possède 22 collèges secondaires de degré inférieur, dont 4 à Lausanne et 18 dans d'autres communes.

Les frais d'écolages sont différents d'un collège à l'autre et varient avec le lieu de domicile des élèves; les frais accessoires varient avec la distance, selon que les parents de l'élève ont à payer le transport seul, le repas de midi et une pension complète.

Des calculs faits pour tous les établissements (qu'il est inutile de reproduire ici) on peut extraire les chiffres moyens suivants:

Collèges lausannois: Les frais totaux pour les élèves domiciliés à Lausanne sont de 190 à 210 francs. Pour les élèves domiciliés hors de Lausanne, ces frais vont de 250 à 600 francs selon l'éloignement du

domicile, ce maximum n'étant atteint que pour quelques cas situés à la périphérie de la zone de recrutement des collèges lausannois.

Collèges communaux: Les frais totaux des parents vont de 60 à 180 francs pour les élèves domiciliés dans la commune du collège, cette grande amplitude s'expliquant par le régime très variable des écolages. Pour les enfants domiciliés dans d'autres communes, les frais vont de 300 à 750 francs selon l'éloignement du domicile.

Etablissements de degré supérieur: Pour les élèves domiciliés au siège de l'établissement, les frais sont de 250 à 300 francs. Pour les élèves domiciliés au dehors, ils vont de 400 à 3250 francs, la moyenne s'établissant à environ 1250 francs.

L'obstacle de la distance

Il va de soi qu'à revenu ou gain égal de la famille, les possibilités offertes aux enfants de faire des études seront fort différentes selon qu'ils sont domiciliés à Lausanne, au siège d'un collège secondaire ou loin de tout établissement d'instruction, mais l'étude faite le prouve par des chiffres.

Toutes choses égales par ailleurs, un père dont le fils ou la fille doit habiter la capitale pour ses études a une dépense d'environ 2400 francs par année (chambre et pension, sauf période de vacances) supérieure à celle de son collègue domicilié à Lausanne. Pour un gymnasien, elle serait d'environ 2650 francs par an.

Une famille habitant un village et dont deux enfants fréquentent un collège doit dépenser, pour transport et repas de midi, une somme annuelle de 800 à 1000 francs supérieure à celle qu'elle aurait à payer si elle était domiciliée dans la localité du collège. On peut dire que le ménage est déchargé dans ces cas d'une ou deux bouches à nourrir, et c'est juste, mais il n'y a pas de comparaison entre la diminution du budget familial et la somme d'argent à sortir pour assurer à l'extérieur un entretien partiel ou total.

La distance joue donc un rôle très considérable, susceptible de priver certains éléments très doués de fréquenter l'Université, mais aussi, par l'obstacle qu'elle constitue à la fréquentation des établissements d'instruction secondaire, de nature à empêcher le recrutement de l'Université dans toutes les régions de notre canton.

L'obstacle psychologique

L'enquête au degré secondaire l'a démontré, le degré de niveau intellectuel des parents joue un rôle égal, voire supérieur au niveau économique dans le recrutement et la fréquentation de l'école. Bien

évidemment, l'instruction du père, de la mère ou des deux crée un milieu favorable où les études de l'enfant sont mieux comprises, où l'on peut l'encourager et l'aider. Mais aussi, les parents peuvent être très effrayés par la dépense future, s'étendant sur de nombreuses années et qui ne peut que croître avec le temps. Et enfin, faute de connaissance des choses, l'idée peut ne pas leur venir, ou ils la repoussent comme chimérique, que leurs enfants pourraient faire des études supérieures. Des parents instruits et cultivés, de niveau économique modeste, consentiront volontiers des sacrifices pour les études de leurs enfants alors que des parents en meilleure situation économique, mais de niveau culturel inférieur, ne le feront pas.

Il est donc indispensable, indépendamment des mesures propres à réduire les obstacles matériels à l'accès aux études supérieures, de supprimer l'obstacle psychologique en orientant assez tôt les parents sur les possibilités offertes et en les incitant à diriger vers les études ceux de leurs enfants qui paraîtraient particulièrement doués.

VIII. Les buts de l'œuvre à entreprendre

Le but qu'on se propose est de donner à chacun les possibilités d'instruction correspondant à ses capacités et à ses goûts en vue de l'exercice d'une profession. Les moyens financiers nécessaires étant fournis par la collectivité, il est équitable que les intérêts de cette collectivité ne soient pas négligés. Il faut également veiller à ce que ces moyens, mis en œuvre sans discernement, ne conduisent pas un certain nombre de jeunes vers des professions encombrées ou manquant de débouchés, car le chômage des intellectuels est particulièrement pénible, en raison de l'immense travail accompli pour acquérir le diplôme ou le grade, et conduit à des déchéances navrantes. Ici, l'intérêt bien compris de l'individu se confond avec celui de la collectivité.

Cet aspect du problème doit être examiné en fonction des conditions particulières de la vie sociale en Suisse.

Sous un régime totalitaire absolu, l'Etat prend en main la destinée de tous. La sélection se fait dès le plus jeune âge, durant toute la scolarité, selon des critères qu'on admettra bien volontiers comme objectifs, mais sans appel, et chacun est dirigé obligatoirement vers l'activité où ses qualités propres seront utilisées au mieux des intérêts de l'Etat. La liberté de l'individu est sinon supprimée, du moins fort limitée, mais, en contrepartie, il n'a pas de souci à se faire quant à son avenir. L'Etat s'en charge, de l'école à l'exercice de la profession, celle-ci comprise.

A l'autre extrême, l'individu est libre de choisir son école et la voie qu'il veut suivre et, s'il en a les moyens ou obtient les bourses nécessaires, de faire les études qu'il veut. Il dispose d'une liberté de choix absolue, mais ni l'Etat ni personne ne prend à son égard un engagement quelconque; à lui de faire sa vie, et d'abord de simplement la gagner. Aux U.S.A., grades et diplômes sont utiles, mais n'offrent aucune garantie d'emploi et l'intellectuel sans travail peut se faire chauffeur de taxi ou laveur de vaisselle, on trouve cela parfaitement naturel et il n'en sera pas déconsidéré aux yeux de ses concitoyens.

Du premier régime, le peuple suisse ne voudra jamais; et les conditions de notre pays sont très éloignées de celles du second. L'exiguïté de notre territoire, le chiffre de notre population, notre organisation économique et sociale créent un milieu où les déplacements d'une profession à l'autre sont difficiles. L'individu est totalement libre, mais cette liberté se heurte en fait à une multitude de petits et grands obstacles qui la diminuent dans une large mesure. En Suisse, il est presque inconcevable qu'un médecin, un ingénieur, un professeur ou un instituteur soit engagé par quiconque en dehors de sa profession, fût-ce à l'essai et à n'importe quelles conditions, tant est serré et solide le compartimentage des métiers et l'importance que l'on attache chez nous au titre et à la formation scolaire ou professionnelle, leur donnant trop souvent le pas sur les qualités profondes de l'homme.

Cet état de choses doit inciter les dispensateurs de l'aide financière souhaitée à la *refuser à un certain nombre de candidats* (vocation bien déclarée et dons exceptionnels mis à part, nous y reviendrons) et *dans leur propre intérêt*, s'ils s'engagent dans une voie où la carrière ne peut leur réservier que difficultés et déceptions.

L'intérêt général non plus ne doit pas être laissé de côté. Cet intérêt serait lésé si, alors que des secteurs de notre économie manquent de cadres, de chefs et de collaborateurs qualifiés, que la pénurie de personnel enseignant ou supérieur risque de compromettre l'équipement intellectuel ou technique futur du pays, les autorités subsidiaient des études conduisant à des professions suffisamment pourvues, sinon même menacées d'encombrement. On accentuerait ainsi un déséquilibre qu'il s'agit au contraire de combattre.

Tout, en cette matière, est question de raison et de mesure. On l'a vu précédemment; le coût des études et leur longueur varient du simple au double selon les professions, et ces éléments jouent leur rôle dans le choix de bien des étudiants pour les études les plus courtes. Est-ce à dire qu'elles conduisent à des carrières insatisfaisantes ou

médiocres ? Certainement non ! Les vraies vocations (qui, elles, arrivent à triompher de tous les obstacles) sont plus rares qu'on ne le pense, car la vocation naît souvent des études, et même de l'exercice de la profession.

Dans la très grande majorité des cas, la faculté ou l'école est choisie par les parents, en fonction de leurs désirs et des goûts ou aptitudes qu'ils supposent à leur progéniture (avec d'ailleurs beaucoup d'erreurs et parfois des déceptions) ou se trouve quasi déterminée par la filière scolaire suivie par les étudiants avant l'entrée à l'Université. Il suffit pour s'en rendre compte de questionner les élèves de nos gymnases. En conséquence, ce n'est pas faire du dirigisme au sens étroit et péjoratif du mot, et encore moins faire violence à la liberté universitaire que de faire ce que le Conseil d'Etat a décidé en octroyant des bourses substantielles aux étudiants se destinant à devenir des professeurs de mathématiques ou de sciences, dont le besoin est impérieux dans notre enseignement secondaire par exemple, ou ce que des industries ont fait en offrant des bourses complètes à des étudiants ingénieurs. C'est au contraire orienter des jeunes gens et jeunes filles vers une carrière à possibilités immédiates et fortes chances de réussite.

Si le souci des vides à combler ou des besoins du pays peut amener les autorités à concentrer ou amplifier leur aide financière dans certains secteurs, il est un cas où cette aide devrait être inconditionnelle et sans égard quelconque à la profession envisagée, et sur ce point nous sommes catégoriques : c'est celui de la *vocation manifestement déclarée, accompagnée de dons exceptionnels*. Il serait dommage de détourner vers une autre voie un jeune homme, ou une jeune fille, doté de ces qualités, regrettable pour lui d'abord, mais aussi pour le pays, qui a tout à gagner à créer des élites dans toutes les professions.

IX. L'orientation de la jeunesse vers les diverses professions universitaires

Cette orientation, par renseignements donnés aux maîtres et aux parents et l'aide financière qui pourrait l'accompagner doivent, pour être bénéfiques à tous et au pays, tenir compte des besoins en personnes des professions et des qualités et capacités de chacun.

Or, s'il est relativement facile de faire le bilan actuel d'une profession, l'évaluation des besoins futurs devient d'autant plus sujette à caution qu'elle porte sur la situation dans cinq, dix ou quinze ans.

D'un autre côté, si les aptitudes d'un jeune homme ou d'une jeune fille de vingt ans peuvent être affirmées, maintenant, par les moyens

dont on dispose, avec quelque sécurité, il n'en est pas de même à quinze ou dix ans, et la justesse des pronostics diminue à mesure qu'on s'éloigne de l'âge adulte.

La direction indiquée doit donc être au début assez vague, tel un éventail de probabilités assez largement ouvert, et le jugement personnel assez prudent et surtout susceptible de révision, avec les changements de voie ou les raccordements commandés par les circonstances et l'évolution de la personnalité.

Les institutions scolaires suisses sont fort diverses. A côté de l'école primaire proprement dite, avec en général des élèves de 7 à 15 ans, il existe des écoles du second degré formant la filière normale d'accès à l'Université (Mittelschulen en Suisse alémanique et collèges secondaires dans le canton de Vaud) et d'autres ne conduisant pas aux gymnases (Sekundarschulen en Suisse alémanique et primaires supérieures dans le canton de Vaud). Ces écoles débutent à 10, 11, 12 ans selon les cantons.

De la quasi totalité des expériences connues d'une certaine durée, il ressort que le maintien dans des classes non différenciées de tous les élèves de 10 à 13 ans conduit à un abaissement de l'instruction des élèves les plus aptes sans que les moins doués en aient un véritable bénéfice. Dans l'intérêt des uns et des autres, des classes plus homogènes doivent être créées, comprenant les unes les élèves qui *probablement* sont susceptibles d'aller assez loin dans les études, les autres les élèves qui n'en semblent pas capables au stade présent de leur développement. Les considérations qui suivent, valables strictement pour le canton de Vaud où la première bifurcation vers l'enseignement du second degré a lieu à 10 ans, le sont ailleurs dans une certaine mesure, à une année près, et compte tenu de la nature des écoles intéressées et de leurs programmes.

A dix ans, le seul critère d'orientation est celui-ci: étant donné la nature du travail intellectuel qui lui sera demandé, l'enfant a-t-il, oui ou non, dans son état actuel, les aptitudes pour aborder les études secondaires et des probabilités de les suivre jusqu'à 16 ans, la réponse à toute autre question étant renvoyée à plus tard. Dans la négative, il restera à l'école primaire jusqu'à *12 ans ou 13 ans* et, selon ses capacités, entrera ou non en *classe primaire supérieure* ou encore, si des facultés particulières se révèlent entre-temps, en raison de l'écart, variable selon les individus, entre l'âge mental et l'âge de l'état civil, *il rejoindra l'école secondaire*, avec un an de retard ou par le moyen d'une classe de raccordement. Dans l'affirmative, entré au collège secondaire, il suivra le cycle commun, institué par la réforme entrée en

vigueur en 1956. A l'entrée, il aura été soumis, parallèlement aux examens traditionnels, aux examens psychopédagogiques d'aptitudes donnant un premier renseignement sur ses facultés propres et la forme de son intelligence. Durant deux ans, parcourant un programme unique, ses facultés auront été mises à l'épreuve, plus ou moins développées ou inégalement développées par les leçons et l'exercice scolaire. Chaque année, les examens psycho pédagogiques seront répétés, infirmant ou corroborant les résultats scolaires.

A douze ans, un jugement global peut déjà être porté sinon avec une certitude absolue, du moins avec une certaine sûreté. Il sera d'autant moins arbitraire ou sujet à grave erreur que l'enfant aura déjà fréquenté une école l'ayant déjà entraîné progressivement à l'instruction, à une certaine variété de disciplines et au travail personnel, ce qui ne serait pas le cas si l'on se basait sur un examen. On peut se rendre compte, à ce stade, s'il a des chances de continuer avec succès ou s'il vaut mieux, son intelligence se révélant de nature essentiellement pratique ou son développement requérant l'aide permanente d'un maître, le faire obliquer vers l'école primaire supérieure ou une section générale ou spéciale (ne conduisant pas au gymnase) d'un de nos collèges, ou encore l'Ecole de commerce, deux ans plus tard.

On peut aussi, à cet âge, voir s'il manifeste des dispositions plus marquées du côté des branches littéraires, assimilation et maniement rapide des langues vivantes (à cet égard, l'allemand, dont la syntaxe est si différente de celle du français, constitue un test excellent) aux-quelles peut s'ajouter, souvent, mais pas toujours, l'aptitude à l'analyse et à la mémorisation requise par les langues anciennes (ce que l'analyse du français peut révéler) ou du côté des mathématiques et des sciences. Les parents décideront, cela va sans dire, mais ils pourront faire un choix fondé sur des éléments objectifs en connaissance de cause et diriger leur enfant vers la section classique langues anciennes, vers la section langues modernes ou vers la section scientifique.

A seize ans, son certificat d'études secondaires en poche, l'élève peut entrer au gymnase dans la section correspondant à celle dont il est sorti. Ici encore, les résultats scolaires complétés par les épreuves d'aptitudes permettront de conseiller aux parents soit de le faire continuer, soit de le diriger dans une autre voie pour éviter des échecs possibles au cours d'études dont la difficulté et la somme de travail augmentent à mesure qu'on s'approche de l'Université. De plus en plus nombreux en effet sont les métiers où les études secondaires sont utiles et appréciées et où l'on peut faire carrière sans diplôme et grade universitaires.

A dix-huit ou dix-neuf ans (18 ans étant l'âge légal minimum des certificats fédéraux de maturité), le bachelier est au seuil de l'Université. L'idéal serait qu'à ce moment de sa vie, il ait le libre choix complet du type d'études correspondant à la carrière qu'il souhaite. Or, ce choix est limité en fait et en droit: en fait, parce que l'abord des disciplines des différentes facultés exige une préparation de plusieurs années au degré secondaire (latin et grec pour la théologie, ou mathématiques pour les sciences et l'Ecole polytechnique) et en droit, les facultés de théologie, droit et lettres exigeant à l'entrée le latin, de même que cette langue est exigée pour pouvoir se présenter aux examens fédéraux de médecine.

Ce régime est-il légitime, est-il justifié autrement que par la tradition et, compte tenu des multiples entorses que les circonstances lui ont imposées, devrait-il être maintenu?

Nous touchons là un terrain délicat où anciens et modernes, partisans irréductibles des humanités classiques et ardents promoteurs d'une éducation nouvelle à base de sciences risquent de s'affronter comme ils l'ont fait depuis Diderot, Rabelais et plus loin encore dans le passé.

Sans prendre ici parti pour les uns ou les autres, qui nous semblent avoir pleinement raison dans la mesure où ils affirment certaines valeurs et grandement tort lorsqu'ils nient les autres, on doit se rendre compte de l'impossibilité absolue d'imposer des études classiques dignes de ce nom et des études scientifiques équivalentes sans prolonger de plusieurs années le temps de l'enseignement secondaire ou celui de l'Université. Ajoutons à cela qu'un tel régime exigerait des élèves et étudiants une somme d'aptitudes dans des domaines différents qu'on ne trouve que dans une minorité. Or, le pays a besoin de cadres, d'une élite intellectuelle plus nombreuse que jamais.

Dans la nécessité où nous sommes de choisir, faute de pouvoir tout enseigner à tous, nous devons avoir pour idéal de former des personnalités équilibrées, à la fois accessibles aux manifestations de la pensée antique, plus récente ou actuelle, et susceptibles de comprendre la base des mathématiques et les notions fondamentales de la science.

Considérant que les études secondaires et gymnasiales, tout en portant l'accent sur des groupes de branches différents, ici les langues, anciennes ou modernes, là les mathématiques et les sciences, doivent donner une *culture générale*, nous devons nous efforcer de *rendre les différentes sections égales en qualité* par un judicieux équilibre des programmes: les sections scientifiques ou de langues modernes sans latin doivent faire une place plus grande à la pensée humaniste et à la philo-

sophie et les sections classiques devraient comprendre, à côté des mathématiques élémentaires, une initiation aux sciences et à leur histoire.

Nous pourrions alors plus facilement faire reconnaître les différents types de certificats de maturité comme équivalents tant par les facultés universitaires que par les autorités fédérales. Sans doute est-il impossible de suivre avec fruit l'enseignement d'une faculté si les bases manquent dans une discipline importante; mais il paraît essentiel qu'en aucun cas l'obstacle de fait constitué par une lacune particulière antérieure soit définitif, car il est des vocations tardives respectables et intéressantes, et l'*idéal est que le titre de bachelier, ou le certificat fédéral de maturité, ouvre la porte de toutes les facultés et écoles,* quitte à ces dernières à exiger, ce qui est légitime, un examen sur une branche déterminée, dans un laps de temps raisonnable, pour l'admission définitive de l'étudiant ou son droit de se présenter aux examens de grade.

En résumé, notre politique devrait être, d'une part, de faire évoluer l'école de telle sorte que chaque enfant, jeune homme ou jeune fille, puisse développer au maximum ses aptitudes et qualités personnelles, sans formation professionnelle prématurée ou exclusive, et par suite, que le choix présumé définitif de la carrière universitaire n'intervienne pas avant 16 ans; et, d'autre part, d'obtenir qu'un changement de voie soit encore possible à 18 ou 19 ans, moyennant un complément d'étude et un examen non considéré comme un barrage, mais exigé par la nature des facultés et écoles.

Ainsi, ces conditions étant réunies, c'est à l'entrée de l'Université, et non avant, que pourraient intervenir les considérations dont nous avons parlé, valables pour l'individu autant que pour l'Etat, sur les besoins des différents professions et les débouchés qu'elles offrent.

X. L'orientation vers les professions non universitaires et les métiers

Notre pays est largement doté d'écoles professionnelles de tous genres, écoles de métiers, écoles normales d'instituteurs et institutrices, technicums et écoles de commerce. Certaines d'entre elles permettent l'accès, par libre passage ou moyennant des examens complémentaires, aux universités ou écoles polytechniques; d'autres sont strictement professionnelles. En parler ici nous entraînerait trop loin. Mais il est bien évident que l'œuvre sociale et nationale dont nous avons abordé un des aspects comprend l'ensemble des activités vers

lesquelles se dirigeront nos enfants, jeunes gens et jeunes filles. Ceux de nos élèves pour lesquels la route des études supérieures se révèle trop difficile ne doivent pas être éliminés, mais bien orientés vers la voie qui leur permettra d'accéder à la profession qui leur convient. Le mot d'élimination devrait définitivement disparaître (cas d'ordre caractériel réservés) de notre vocabulaire et le mot de sélection remplacé le plus souvent par celui d'*orientation*, car il y a entre ces termes plus que des nuances et les éducateurs en étant persuadés, ils arriveront peut-être à en convaincre les parents. Mais cela, comme disait Kipling, est une autre histoire !

XI. L'aide financière au degré universitaire

La *Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique* a discuté à plusieurs reprises de cette question. Une étude est en cours, qui dira s'il convient de prévoir un système sur le plan fédéral, un concordat intercantonal ou d'autres mesures. On sait que des études de ce genre sont longues et que les discussions entre autorités prennent beaucoup de temps. Or, s'il est urgent de souhaiter une solution complète et parfaite du problème posé qui donne si possible satisfaction à tous et à chacun, il est encore plus urgent de faire œuvre pratique.

Nous exposerons ci-dessous la solution proposée sur le plan vaudois par le Département de l'Instruction publique, solution susceptible d'application immédiate, qui pourrait d'ailleurs facilement être amendée, voire supprimée, si un régime plus satisfaisant d'aide aux étudiants venait à s'instaurer pour l'ensemble de la Suisse.

Le système du pré-salaire a été d'emblée abandonné, tant il paraît contraire à notre mentalité de considérer les étudiants comme des employés de la collectivité.

L'aide envisagée peut alors revêtir la forme d'une bourse à fonds perdu, accordée déjà par quelques cantons, ou d'un prêt d'honneur, remboursable à longue échéance, tel qu'il est accordé dans le canton de Vaud. Nous donnons la préférence à un système mixte pour les raisons suivantes : Si l'Etat fait sa part dans le paiement des études, le bénéficiaire doit faire la sienne et assumer ses responsabilités. De plus, sa situation ne doit pas constituer une iniquité vis-à-vis des étudiants ne bénéficiant d'aucune aide ; la limite entre ceux qui «ont les moyens», selon l'expression populaire, et ceux qui ne les ont pas est assez malaisée à fixer et, fortunes importantes et gros revenus étant une minorité, mettre un enfant ou deux à l'Université représente pour la très

grande majorité des familles un sacrifice réel et appréciable non compensé, et de loin, par les réductions fiscales pour charges de famille. Enfin, il est équitable que si la collectivité dans son ensemble participe à des frais d'études permettant à une personne d'accéder à une profession rémunératrice dont elle bénéficiera toute sa vie, cette personne redonne à la collectivité une partie au moins de l'aide financière qu'elle en a reçue.

La fraction remboursable de l'aide de l'Etat suivrait le régime des prêts d'honneur actuel; l'intéressé n'est sollicité que dix ans après le début de ses études et invité à dire comment il compte effectuer le remboursement. Toutes les facilités lui sont données, ses paiements peuvent être échelonnés; dans certains cas, la somme due a été réduite et même supprimée en tenant compte de circonstances particulièrement difficiles. Si les non-remboursements sont tout à fait exceptionnels, bien que le département n'engage aucune poursuite et se borne à des rappels à intervalles éloignés, c'est parce que la quasi-totalité des bénéficiaires de prêts d'honneur donnent à ce dernier mot sa pleine signification, on peut le souligner avec plaisir.

Quant à la fraction non remboursable, elle pourrait être acceptée sans froisser l'amour-propre de quiconque à condition qu'une fois pour toutes on enlève au mot «bourse» le sens d'aumône, alors que dans bien des pays — et chez nous en certains domaines — la bourse est une récompense ou une aide donnée à une personne particulièrement méritante.

L'A. G. E. préconisait une «aide automatique» attribuée sans formalité quelconque à tout étudiant dont la famille aurait un revenu inférieur à un chiffre donné; sans formalité quelconque, ce qui suppose qu'un organe de l'Université, ou à créer, devrait réunir les renseignements sur la fortune ou les gains de *tous* les étudiants et de leur famille. Cet organe devrait pour chacun établir une fiche complète sur l'état civil, les charges de famille réelles, les gains effectifs des membres de la famille habitant en commun, etc., pour faire œuvre équitable, donc accomplir un travail énorme en grande partie inutile.

Compte tenu du caractère mixte (bourse et prêt d'honneur) envisagé, lequel implique un engagement bilatéral, il est infiniment préférable que l'intéressé fasse une demande, ou s'inscrive sur une formule *ad hoc* remise à tous les étudiants au début de chaque année scolaire, et même aux gymnasiens obtenant leur baccalauréat. Cette formule serait adressée à une commission tripartite permanente comprenant des professeurs à l'Université, des étudiants, un ou deux représentants de la Société académique vaudoise et de l'Etat. La dite commission

préaviseraient en faveur d'une aide financière qui, elle, serait automatique, dont le montant tiendrait compte de la situation réelle de la famille et des frais réels (notamment de l'entretien partiel ou total) occasionnés par les études. Tout scrupule respectable serait levé si les sommes allouées relevaient d'un « *Fonds cantonal des études supérieures* » destiné à encourager ces études au même titre que le « *Fonds cantonal des arts et des lettres* » encourage les écrivains et les artistes.

Par ailleurs, l'intérêt de la collectivité n'est pas seulement de lever des obstacles, matériels ou autres, pour faciliter le recrutement des élites intellectuelles; il est aussi d'encourager les plus qualifiés, par leurs aptitudes et leur travail, et les inciter à poursuivre leurs études ou leurs recherches. C'est pourquoi ce même fonds pourrait et devrait être appelé à accorder des « bourses au mérite », permettant, sans faire intervenir la notion de nécessité matérielle, de préparer les personnalités exceptionnelles dont notre pays, comme les autres et dans tous les domaines, aura besoin.

Il a été dit plus haut (chap. VIII) que l'encombrement de certaines professions et la pénurie de certaines autres ne pouvaient être ignorés, cela aussi bien dans l'intérêt de l'individu que l'intérêt du pays à longue échéance. Nous proposons donc la constitution d'une *Commission économique* chargée d'établir le tableau des besoins probables en effectif des professions universitaires sur le plan national et les débouchés offerts à l'étranger pour nos diplômés et gradués de toutes catégories, et de le tenir à jour en fonction de l'évolution de la situation générale. Cette Commission, organe d'information, n'aurait à intervenir en aucune manière sur les décisions relatives à l'aide aux étudiants.

Il appartiendrait à la Commission du « *Fonds des études supérieures* » de renseigner les candidats boursiers sur l'état des différentes professions et les conseiller sur la voie à suivre, les vocations indiscutables étant respectées.

Ceci posé, est-il possible d'évaluer le coût de l'aide envisagée ? Tout au plus peut-on imaginer un ordre de grandeur :

A l'*Université de Lausanne*, selon les calculs du chapitre VI, si les 1207 étudiants suisses de toutes facultés et écoles inscrits en 1957 étaient complètement entretenus par l'Etat (système voisin du pré-salaire), la dépense totale annuelle serait de Fr. 6.092.000,—.

Tout pronostic sûr étant impossible, on peut supposer par exemple que le dixième des étudiants suisses soient de famille domiciliée dans notre canton et doivent recevoir l'équivalent du coût moyen annuel total de leurs études, entretien complet hors de la famille compris.

On obtiendrait ainsi la somme de *600.000 francs*.

En admettant, pour les raisons exposées, que les intéressés rétrocéderaient au Fonds la moitié environ des sommes dont ils ont bénéficié (remboursement n'intervenant que dix ans à partir du début de l'action entreprise), il conviendrait donc de prévoir la mise à disposition d'un crédit annuel de *300.000 francs* qui pourrait augmenter ou diminuer selon les besoins et les remboursements.

Remarquons en passant que ce Fonds aurait l'avantage de permettre, par le versement de sommes vraisemblablement trop fortes au début, de constituer une réserve où l'on pourrait puiser lorsque les besoins viendraient à dépasser les prévisions. D'un emploi très souple, il éviterait aussi bien l'obligation de renoncer à une aide avérée nécessaire que la tentation de dépenser jusqu'à concurrence de la somme portée à un budget annuel.

XII. Crédit de foyers et maisons universitaires

Partout où ils ont été créés, les restaurants universitaires ont rendu de grands services. Nombreux sont les étudiants qui y prennent leurs repas. De plus, ils sont des lieux de rencontre entre camarades, entre étudiants et professeurs, des foyers où les étudiants éloignés de leur famille viennent passer leurs heures de loisirs.

Mais ces restaurants ne résolvent pas la question du logement, dans une cité où les chambres à louer deviennent rares (du fait de la transformation de grands appartements en petits appartements plus rémunérateurs) trop rares et par suite trop chères pour un nombre croissant d'étudiants de l'extérieur et d'étudiants à ressources modestes. La mise à disposition de chambres simples, mais confortables et tranquilles s'impose d'urgence.¹

La meilleure manière de rendre les études financièrement accessibles à tous est de permettre aux étudiants de vivre convenablement à un prix aussi bas que possible et dans un milieu favorable à leur travail.

XIII. L'aide financière au degré secondaire

L'école primaire est chez nous gratuite jusqu'à 16 ans. Les frais d'enseignement sont assumés par l'Etat ainsi que ceux des fournitures scolaires (ce qui n'est pas le cas dans tous les cantons). Il n'y a pas pour les enfants de frais de déplacement ni de pension.

¹ On y arrivera en créant, à proximité des universités, des foyers avec chambres d'étudiants et salles communes.

Si l'on veut que tous les enfants de ce pays soient mis sur le même pied, la gratuité de l'enseignement secondaire ayant son vrai sens, l'Etat doit prendre à sa charge l'écolage, les fournitures scolaires, les frais de transport du domicile à la localité du collège et d'entretien pour les élèves ne pouvant rentrer chez eux entre midi et deux heures.

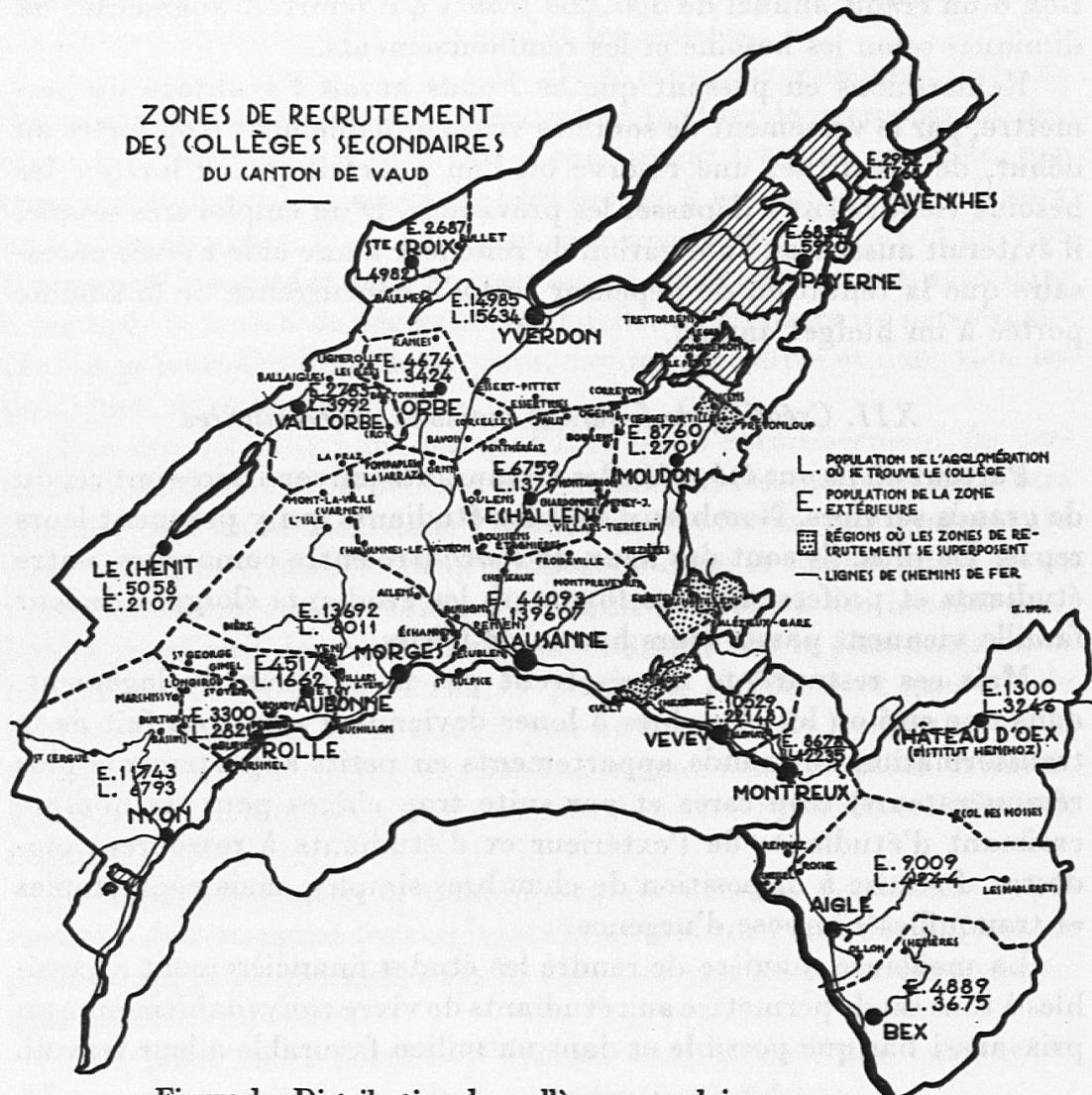


Figure 1. Distribution des collèges secondaires (conduisant aux Gymnases) dans le Canton de Vaud

Pour les collèges, la carte fig. 1 donne la zone de recrutement de chacun d'eux, la population de la localité et celle de la zone environnante (les quatre collèges lausannois étant considérés comme un seul établissement). Compte tenu dans une certaine mesure de la répartition des enfants dans cette zone, des distances et des moyens de communication, on peut établir une moyenne pondérée des frais de trans-

port et de repas par enfant, ce qui donnerait les chiffres suivants, par année (frais assumés par les parents) :

Collège de	Coût par enfant de la localité du collège (écolage et fournitures) Fr.	Coût supplémentaire par enfant de la zone ext. (transport et rapas) Fr.
Aigle	200.—	408.—
Aubonne	170.—	282.—
Avenches	150.—	265.—
Bex	160.—	534.—
Château-d'Œx	160.—	351.—
Le Chenit	100.—	388.—
Echallens	160.—	292.—
Lausanne	200.—	233.—
Montreux	190.—	225.—
Morges	190.—	432.—
Moudon	150.—	505.—
Nyon	100.—	264.—
Orbe	120.—	314.—
Payerne	100.—	484.—
Rolle	100.—	272.—
Sainte-Croix	100.—	273.—
Vallorbe	100.—	548.—
Vevey	140.—	104.—
Yverdon	100.—	480.—

Compte tenu des effectifs actuels, on aurait les frais suivants :

Collège de	Enfants de la localité		Enfants de la zone ext. (déplacements)	
	Nombre	Frais	Nombre	Frais
Aigle	104	20 800.—	33	20 064.—
Aubonne	59	10 300.—	42	18 984.—
Avenches	34	5 100.—	16	6 640.—
Bex	92	14 720.—	33	22 902.—
Château-d'Œx	70	11 200.—	19	9 709.—
Le Chenit	61	6 100.—	7	3 416.—
Echallens	50	8 000.—	44	19 888.—
Lausanne	2798	559 600.—	460	199 180.—
Montreux	300	57 000.—	47	19 505.—
Morges	265	50 350.—	80	49 760.—
Moudon	65	9 750.—	46	30 130.—
Nyon	203	20 300.—	125	45 500.—
Orbe	102	12 240.—	35	15 190.—
Payerne	240	24 000.—	55	32 120.—
Rolle	88	8 800.—	38	14 136.—
Sainte-Croix	120	12 000.—	24	8 952.—
Vallorbe	124	12 400.—	26	16 848.—
Vevey-La Tour	429	60 060.—	105	25 620.—
Yverdon	315	31 500.—	98	56 840.—
Totaux	5519	934 220.—	1333	615 384.—

Il résulte de ce tableau que les frais pour les élèves habitant la localité du collège sont en moyenne de 170 francs par année. Pour un élève extérieur, il y a lieu d'ajouter des frais de déplacement moyens de 303 francs, ce qui donnerait par élève extérieur la somme de 473 francs.

Il est difficile d'évaluer les répercussions qu'auraient les mesures exposées plus loin pour généraliser le recrutement. On peut être tenté de penser que la zone extérieure de chaque collège devrait fournir un contingent d'élèves égal, en pour-cent de la population scolaire totale, à celui de la localité siège du collège. Si une telle norme avait été appliquée en 1958, le nombre total des élèves des collèges aurait été de 10.000 au lieu de 6908. Cet effectif aurait représenté le 31% de la population scolaire des classes d'âge en cause, ce qui est manifestement une proportion trop élevée. En effet, les psycho-pédagogues s'accordent en général à fixer au 25% d'une classe d'âge primaire le nombre des enfants aptes à suivre avec profit l'école secondaire, et toutes les expériences connues semblent leur donner raison. Au 31 décembre 1958, les effectifs des collèges secondaires vaudois représentaient le 21,6% de la population scolaire totale de 10 à 16 ans. Il s'en fallait donc de 3,4%, soit d'un peu plus de 1000 élèves, pour que cette norme de 25% soit atteinte.

Depuis 1956, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation de l'enseignement secondaire, le nombre des admissions s'est situé en fait autour de ce 25% de la classe d'âge et l'expérience a confirmé qu'on ne pouvait guère dépasser cette proportion, qui est juste dans la mesure où ce quart des effectifs primaires est bien le quart supérieur. Or ce n'est pas toujours le cas. La plupart des échecs subséquents s'expliquent par le fait qu'à la faveur d'un examen bien «bachoté» ou d'un âge supérieur d'une année à l'âge normal d'admission, des enfants réussissent à entrer au collège sans posséder les aptitudes intellectuelles requises. Le problème est donc celui d'une *orientation et d'une sélection pratiquées dans tout le canton*, afin d'y dépister tous les enfants supérieurement doués, c'est-à-dire appartenant à ce quart supérieur de la population scolaire primaire, qui seraient aptes à suivre l'enseignement secondaire.

On aboutirait alors à une augmentation théorique des effectifs des collèges légèrement supérieure à 1000 élèves, dans les conditions démographiques actuelles, ces effectifs passant de 6908 qu'ils étaient au 31 décembre 1958 à environ 8000 élèves. Mais la répartition de ces élèves entre la localité siège du collège et la zone extérieure se modifierait à l'avantage de la seconde. Une hypothèse plausible serait de compter

que, six ans après l'adoption des mesures présumées dans le présent rapport, on aurait environ 8000 élèves dans les collèges secondaires, dont 5700 domiciliés dans l'agglomération du collège (par exemple: Lausanne / Pully / Prilly, ou Vevey / La Tour-de-Peilz) et 2300 venant de l'extérieur.

La gratuité complète, c'est-à-dire la prise en charge par les pouvoirs publics, Etat et communes, de la totalité des frais incombant actuellement aux parents, coûterait, selon les prix moyens admis plus haut:

pour 5700 élèves à Fr. 170.—	Fr. 969 000.—
pour 2300 élèves à Fr. 437.—	Fr. 1 087 900.—
au total	Fr. 2 056 900.—

Ce montant comprend: les écolages	Fr. 560 000.—
les fournitures	Fr. 800 000.—
les transports et frais de	
repas	Fr. 696 900.—

En admettant que les *écolages* seraient pris en charge par les communes appelées à contribuer équitablement aux frais des collèges, il resterait à la charge de l'Etat les fournitures et les frais de transport et frais de repas.

Le montant de 800 000 francs prévu pour les *fournitures* a été calculé sur la base du coût moyen actuellement à la charge des parents. Le coût réel pour l'Etat serait bien inférieur, et cela pour deux raisons:

1. Le principe de la gratuité totale des fournitures scolaires se heurte, pour l'enseignement secondaire, à des objections d'ordre pédagogique. Si, pour les manuels proprement dits, qui sont les instruments de travail de base, la gratuité peut être réalisée sans inconvénients, il n'en est pas de même des textes d'auteurs, pour le choix desquels une certaine liberté a toujours été laissée aux maîtres. La prise en charge par l'Etat des fournitures scolaires aboutit nécessairement à une uniformisation des moyens d'enseignement qui est incompatible avec le but culturel de l'école secondaire. Il est inconcevable que dans toutes les classes du même degré, année après année, la même pièce de Molière, le même discours de Cicéron ou le même roman de Dickens soient obligatoirement lus, à l'exclusion de tout autre texte. Par ailleurs, il est bon qu'à la fin du collège, l'élève se soit constitué une petite bibliothèque de textes classiques. C'est une des tâches de l'école secondaire que de faire naître le

goût de la lecture personnelle. Quant aux dictionnaires, ce sont des instruments de travail dont l'utilité subsiste bien après la fin de la scolarité. Ils doivent être eux aussi la propriété de l'élève et acquis aux frais des parents. Il en est de même du matériel de dessin géométrique: boîtes de compas, équerres, etc.

2. Les manuels qui seraient fournis gratuitement ne seraient que prêtés aux élèves. D'après l'expérience du bureau des fournitures scolaires de l'enseignement primaire, la durée moyenne d'un manuel, dans ces conditions, peut être fixée à quatre ans. La mise de fonds annuelle de la part de l'Etat peut être évaluée à 18 francs par an et par élève. Mais il est évident que si la gratuité des manuels était mise en vigueur simultanément, dans toutes les classes, la dépense pour la première année serait supérieure et s'élèverait à environ 40 francs par élève. On peut supposer la dépense, pour cette première année, à 300 000 francs. Mais une fois que le système serait établi, la dépense annuelle s'abaisserait environ à 140 000 francs.

Les fournitures pour les travaux manuels et les travaux à l'aiguille s'élèveraient à environ 80 000 francs, dont la moitié serait payée par les parents, les objets confectionnés restant la propriété de l'élève.

La dépense annuelle totale pour l'Etat, calculée dans ces conditions, serait donc de 180 000 francs.

Quant aux *frais de transport et de repas*, pour les élèves de la zone extérieure, le montant théorique de 696 900 francs porté en compte plus haut est susceptible d'être sensiblement abaissé:

1. Par l'organisation rationnelle de services spéciaux de «ramassage» des élèves;
2. Par l'organisation de réfectoires;
3. Par une contribution équitable des parents aux frais des repas dont la charge leur incomberait si l'enfant mangeait avec sa famille.

En tenant compte de ces divers éléments, et en se fondant sur un coût moyen annuel par élève de 250 francs, la dépense serait, sur la base des effectifs de 1958, de 335 000 francs environ. L'augmentation prévue de 1000 élèves de la zone extérieure en six ans ferait monter cette dépense de 41 500 francs par an, jusqu'à un total de 584 000 francs.

En définitive, la charge qui incomberait à l'Etat du fait de l'institution de la gratuité serait:

	Fournitures	Transports et repas	Total
1 ^{re} année	300 000.—	376 500.—	676 500.—
2 ^e année	100 000.—	418 000.—	518 000.—
3 ^e année	140 000.—	459 500.—	599 500.—
4 ^e année	140 000.—	501 000.—	641 000.—
5 ^e année	140 000.—	542 500.—	682 500.—
6 ^e année	140 000.—	584 000.—	724 000.—

L'enseignement n'est obligatoire que jusqu'à 16 ans et l'on peut se demander s'il convient d'étendre l'aide de l'Etat aux *classes gymnasiales*, y compris celles de l'Ecole de commerce.

Il est actuellement impossible de faire un calcul même approximatif de ce que coûterait à l'Etat la gratuité effective des études gymnasiales, dans l'ignorance où l'on est des conséquences, pour le recrutement des gymnases, de la nouvelle organisation des études secondaires et surtout de l'incidence qu'aurait sur ce recrutement l'institution de la gratuité.

L'essentiel pour le Gymnase comme pour l'Université est qu'aucun élève doué ne soit empêché pour des raisons financières de poursuivre ses études au delà de la scolarité obligatoire. Ce but peut être atteint par l'octroi de bourses dans une plus large proportion et pour des montants plus élevés que maintenant. Pour fixer le montant des bourses, on tiendrait compte des frais effectifs qu'impose la fréquentation du Gymnase et de la situation de la famille. Un crédit de 25 000 à 50 000 francs devrait être ajouté à cet effet aux sommes ci-dessus.

On sait que la difficulté d'introduire la gratuité de l'enseignement secondaire provient du fait que certains collèges communaux jouent le rôle de *collèges régionaux* sans que les communes voisines participent d'une manière suffisante aux frais du collège. Le Grand Conseil sera saisi prochainement de propositions sur cette question. Il est évident que si l'accroissement des effectifs des collèges exige des agrandissements et une augmentation du nombre des membres du personnel enseignant, les communes intéressées comme l'Etat devront y participer financièrement.

Quoi qu'il en soit, à l'avenir, le calcul ci-dessus montre que l'Etat devrait prendre à sa charge une somme importante pour faciliter l'accès de ces collèges et des gymnases à toute la population de notre canton.

A cet effet, le Conseil d'Etat propose la constitution d'un «Fonds de compensation de l'enseignement secondaire», destiné à couvrir les frais de fournitures scolaires et les frais transport des élèves éloignés.

XIV. Les moyens d'un recrutement universitaire généralisé

Ce qui a été dit sur les obstacles créés par le milieu de l'enfant et l'orientation scolaire montre la difficulté du problème: une sélection rigoureuse ne peut être fondée sur des critères sûrs, et un pronostic à l'âge de dix ans est sujet à caution. Le meilleur critère du moment est le comportement de l'enfant à l'école, son travail et ses résultats appuyés ou corrigés par l'opinion de son maître. Ce dernier connaît l'enfant, le voit tous les jours et peut porter sur lui un jugement valable. Quelles que soient les erreurs qu'on peut commettre, il apparaît comme évident qu'un mauvais élève de dix ans n'est pas prêt (il le sera peut-être plus tard, rien n'est définitif) à aborder avec fruit les études secondaires. En revanche, les meilleurs élèves pourraient y réussir et peut-être aller très loin. Or, certains de ces enfants resteront écartés de toute chance de ce côté-là par ignorance de leurs possibilités, négligence ou manque d'ambition de leurs parents, ou toute autre cause. L'enfant en pâtit, mais aussi la société qui se prive d'éléments de valeur.

La première mesure à prendre est une *orientation des maîtres*, lesquels seraient chargés de consigner, à côté des notes obtenues par leurs meilleurs élèves, leurs observations sur le caractère, la forme d'intelligence, les goûts et les intérêts de chacun, et ses progrès. Viendrait ensuite une *orientation des parents* de ces «premiers de classe», avec invitation à présenter leur enfant aux examens d'admission du collège le plus proche. Les parents resteraient naturellement libres de se prêter à cette épreuve, d'abord, et ensuite de décider si oui ou non l'enfant entrerait au collège secondaire.

Les parents des élèves reçus seraient renseignés sur ce qu'est l'école secondaire, une école ayant son but en soi: développer les facultés et entraîner au travail intellectuel ceux qui en sont capables, et non une simple étape menant aux études supérieures, erreur, hélas! trop fréquente chez nous. S'il est nécessaire de combattre des préjugés, il importe tout autant de ne pas susciter des espoirs démesurés. Si un enfant est capable de suivre un enseignement secondaire à son début, cela n'implique pas qu'il soit capable de suivre un gymnase avec profit et d'aborder l'Université. Des bifurcations sont possibles et souhaitables. A quelque carrière qu'on soit destiné, une instruction supérieure au minimum est un enrichissement, et l'agriculture n'y fait pas exception.

Les parents devraient être assurés qu'en cas d'échec au cours des études, leur enfant serait dirigé dans la voie latérale où il semblerait sus-

ceptible de mieux réussir; et qu'en cas de succès suffisant, ils n'auraient pas de souci à se faire au point de vue financier jusques et y compris les études universitaires, selon ce qui a été proposé aux chapitres précédents.

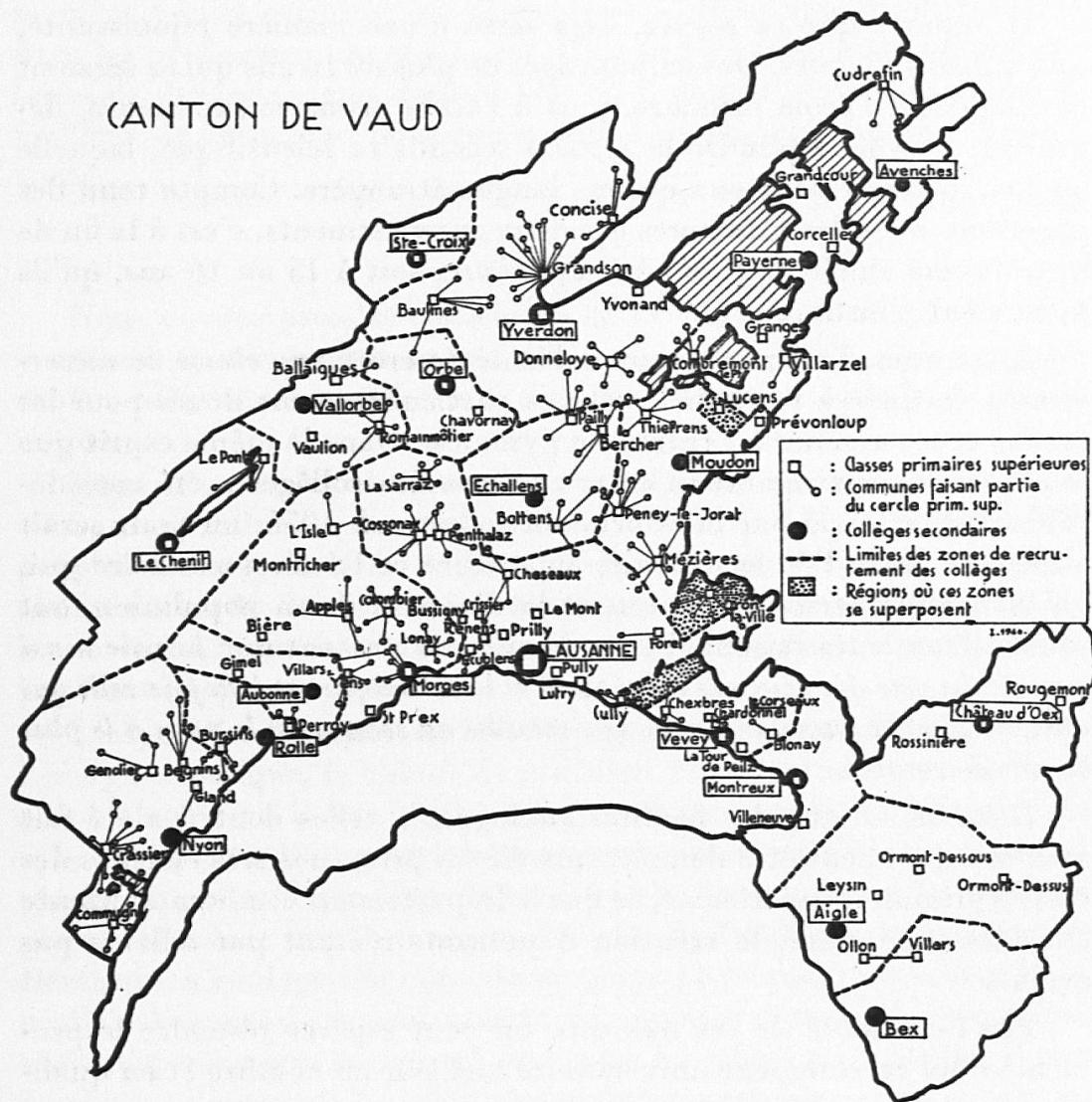


Figure 2. Distribution des écoles de degré moyen, soit les collèges secondaires (Mittelschulen) et les classes primaires supérieures (Sekundarschulen) dans le canton de Vaud

Si ces mesures auront déjà sélectionné les plus aptes, il ne s'ensuit pas que les élèves n'étant pas entrés dans la filière normale doivent en être écartés à tout jamais. Des *ponts entre les différents types d'écoles* doivent être établis.

La carte fig. 2 indique l'emplacement des collèges secondaires (Mittelschulen) et celui des classes primaires supérieures (Sekundarschulen).

schulen) ainsi que les communes qui se rattachent à un cercle scolaire de primaire supérieure. Les zones vides de classes de cette dernière catégorie sont celles où les collèges secondaires ont créé en leur sein des sections spéciales rendant les mêmes services.

Il importe que ce réseau, déjà serré d'une manière réjouissante, soit utilisé au mieux. Des enfants âgés de plus de 10 ans qui se seraient développés à l'école primaire, puis à l'école primaire supérieure, devraient pouvoir rejoindre la section secondaire scientifique, laquelle ne comporterait pour eux qu'une langue étrangère. Compte tenu des programmes et des caractères des deux enseignements, c'est à la fin de la troisième année de primaire supérieure, soit à 15 ou 16 ans, qu'ils pourraient y entrer.

A cet effet, le département a décidé de créer une *classe de raccordement* destinée à recevoir les élèves particulièrement doués pour les études et les amener à l'entrée du gymnase. Dans le même esprit que le cloisonnement rigoureux entre sections des collèges a été considérablement atténué par la réforme introduite en 1956, un pont serait ainsi créé entre l'école primaire supérieure et l'école secondaire qui, vu la configuration du canton et la diversité de sa population, ont toutes deux leurs raisons d'être. Notons en passant que *la voie ainsi ouverte du côté des sciences en général et la technique est à la fois celle qui attire le plus la jeunesse et celle qui conduit au secteur où le pays a le plus besoin de renfort*.

Il va de soi que des facilités analogues à celles dont il a été fait mention devraient être données aux élèves primaires très éloignés des classes primaires supérieures, ce que le Département étudiera d'entente avec les communes, la création d'internats n'étant par ailleurs pas exclue.

Par l'ensemble de ces mesures, on peut espérer résoudre le problème d'un recrutement universitaire meilleur en nombre et en qualité. A ce sujet, deux remarques s'imposent:

Le mot de «démocratisation des études», impropre et trop fréquemment employé, pourrait laisser croire que le niveau des études devrait être abaissé pour être accessible au plus grand nombre. Il n'en est rien. Les études universitaires demandent et demanderont des aptitudes et une somme de travail toujours plus grandes, non par la fantaisie des professeurs, mais par les exigences des carrières auxquelles elles conduisent. Seuls les obstacles matériels, dans le sens large du terme, doivent être supprimés pour mettre à égalité de chances tous les enfants de ce pays.

Par ailleurs, il n'est pas question de vider le pays de ses intelligences. La machine remplaçant le travail des bras, même à la campagne, le secteur tertiaire l'emportant sur les autres, tous les secteurs économiques auront besoin d'hommes et femmes intelligents, qui peuvent y faire carrière plus heureuse et souvent plus fructueuse que dans les professions universitaires. C'est la tâche des institutions scolaires de diriger chacun dans la voie où il pourra mettre en valeur le meilleur de lui-même pour son propre bonheur et celui de la collectivité.

Conclusion

Nous devons prendre conscience de l'évolution du monde et nous y adapter en consentant des sacrifices réels, sans doute, mais supportables, nécessaires au maintien de notre situation morale et économique.

Nous sommes les témoins d'une prodigieuse accélération de l'histoire, sous l'influence des progrès de la science et de la technique. Des peuples et des nations de millions d'hommes ont atteint en une génération un stade de civilisation technique et industrielle comparable au nôtre, en l'imitant tout d'abord, mais en le perfectionnant ensuite par leurs propres moyens.

L'aspect fondamental de cette époque marquée par l'utilisation de l'énergie atomique, la chimie de synthèse, l'application des radiations à la biologie et à la génétique, à l'agriculture comme à l'industrie, la cybernétique et l'automation, sans parler des engins interstellaires, réside dans le fait que l'intelligence de l'homme y prend la première place. De même que la machine motrice hydraulique, thermique ou électrique a soulagé l'homme de sa peine physique, que la machine-outil l'a dispensé du travail en série, un nouveau miracle, l'automation, va le dispenser non seulement de porter les pièces à construire d'une machine à l'autre, de les contrôler et de les assembler, mais encore va permettre de faire à sa place les travaux de bureau les plus fastidieux et les calculs les plus compliqués.

Il s'ensuit que la primauté n'appartiendra pas aux peuples qui se borneront à acquérir ces moyens nouveaux, mais à ceux qui sauront le mieux les utiliser, les perfectionner et en trouver d'autres. C'est ce qui a fait dire que la «matière grise» est la matière première de l'avenir, soit que l'intelligence créatrice, dans le domaine de la science, de toutes les sciences, est le facteur décisif des progrès futurs.

C'est si vrai que les deux plus grandes puissances actuelles, les

U.S.A. et l'U.R.S.S., procèdent à des investissements exceptionnels pour activer et élargir la formation de leurs élites.

En U.R.S.S., les dépenses de l'Etat pour l'instruction publique avaient, en 1956, plus que triplé par rapport à 1940, atteignant 10 à 15% du revenu national.

Quant aux U.S.A., ils mettent en œuvre un programme décennal de redressement scientifique et technique dont le montant (120 milliards de dollars) dépasse les investissements totaux de la nation américaine depuis 1776 à nos jours, soit pendant cent huitante-trois ans. En outre, 1,6 milliard de dollars seront inscrits durant les quatre prochaines années pour combler les déficits du personnel enseignant et du personnel scientifique et technique.

De son côté, la Grande-Bretagne, prenant conscience assez tôt de la gravité de la situation, a dépensé une somme de plus de 30 millions de livres dans l'agrandissement et la construction d'établissements d'enseignement supérieur entre 1957 et 1959. De 1960 à 1963, c'est une somme de 60 millions de livres qui sera affectée à ce même but. Le nombre des étudiants pourra ainsi passer de 84.000 en 1955 à 124.000 en 1966. La France et d'autres pays s'apprêtent à des efforts analogues, et hors de proportion avec ce qui se fait chez nous.

Privée de matières premières et condamnée à chercher sur un marché mondial les débouchés que lui refuse un marché intérieur exigu, la Suisse a trouvé très tôt dans un travail très qualifié l'instrument essentiel de son développement économique et social. Pour réussir à l'avenir, elle doit à tout prix maintenir cette marge de supériorité qui a fait sa force dans le passé. La Suisse, pour rester dans le peloton de tête des nations exportatrices, doit améliorer ses spécialisations, affirmer son infrastructure scientifique et technique, la renouveler et l'élargir.

Placée au carrefour des grandes voies européennes, à proximité de régions en pleine transformation, elle a dans son équilibre intérieur, dans sa position géographique, dans l'orientation de ses industries spécialisées, des atouts majeurs pour la partie qui va se jouer. Sans compromettre son équilibre ni changer d'aspect, elle peut promouvoir des industries de haute qualité et des activités intellectuelles, fournir des «cerveaux» capables de créer, d'organiser et de conduire. La majorité trouveront un emploi au pays et d'autres facilement à l'étranger, tant il en manque partout, et non seulement aux pays neufs en voie de développement.

Comparée à d'autres, la Suisse est un pays à fort pouvoir économique. D'une étude parue en juillet 1959 de l'Union de Banques

Suisses sur le revenu national en différents pays, il ressort que l'indice du produit social brut réel, par habitant, critère de prospérité, étant en Suisse de 100% serait de 160 aux U. S. A., 97 en Suède, 90 en Grande-Bretagne, 75 aux Pays-Bas et 50 en Italie.

A ce point de vue, la Suisse est à la tête des nations d'Europe. Elle a donc, par l'action conjuguée des Cantons et de la Confédération, les moyens de consacrer les sommes nécessaires au perfectionnement de ses institutions scolaires, en les rendant plus accessibles à tous, et de faire un effort financier en sus de celui que demandent les tâches normales d'un Etat. Sa situation, si privilégiée comparativement à tant d'autres, elle la doit à l'intelligence, à la claire vision des choses des hommes du passé qui ont créé et développé nos écoles moyennes et supérieures, nos universités et nos écoles polytechniques.

L'éducation est une culture; non une opération à bénéfices immédiats, mais un placement à plus ou moins longue échéance. Tandis que les investissements matériels, de par la marche accélérée des progrès techniques et le jeu de la concurrence, risquent d'être rapidement dévalués, l'équipement intellectuel, toujours apte à s'adapter et à créer du nouveau, garde sa valeur. *C'est le plus sûr des investissements.*